

Val-d'Or, le 9 août 2018

À : M^e Maxime Laganière, Procureur aux poursuites criminelles et pénales
Directeur des poursuites criminelles et pénales

c.c. : M^e Marie-Paule Boucher, Représentante de la Procureure générale du Québec
M^e Denise Robillard, Représentante de la Procureure générale du Québec
M^{me} Deirdre Geraghty, Représentante de la Procureure générale du Québec

De : M^e Paul Crépeau, Procureur

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DS-0255-A

M^e Laganière,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) afin d'obtenir des informations au sujet d'une plainte de méfait public alléguée être survenue en décembre 2016, ou toutes autres accusations proposées par des policiers contre A de Lac-Simon après que ce dernier ait lui-même porté une plainte contre des policiers de Val-d'Or.

À cet effet, nous demandons au DPCP de nous transmettre l'information suivante:

- Le dossier soumis au DPCP et la décision prise par le DPCP à l'égard d'une plainte de méfait public alléguée être survenue en décembre 2016 ou toutes autres accusations proposées par des policiers contre A de Lac-Simon, après que ce dernier ait lui-même porté une plainte contre des policiers de Val-d'Or.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à paul.crepeau@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **dix (10) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute question concernant cette demande, veuillez m'en faire part directement par courriel à paul.crepeau@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 550-4713.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, M^e Laganière, nos plus sincères salutations.

M^e Paul Crépeau

Procureur / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès



600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Ligne directe : 819 550-4713

paul.crepeau@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc



Le 17 août 2018

Maître Paul Crépeau
Commission d'enquête sur les relations entre
les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

**Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et
certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : DS-0255-A

Maître Crépeau,

La présente fait suite à votre demande de renseignements (DS-0255-A) du 9 août dernier par laquelle vous souhaitez obtenir des informations relatives à une plainte de méfait public alléguée être survenue en décembre 2016, ou toutes autres accusations proposées par des policiers contre A [REDACTED] de Lac-Simon après que ce dernier ait lui-même porté une plainte contre des policiers de Val-d'Or.

Après vérification nous n'avons aucune information en lien avec cette demande.

En vous remerciant de toute l'attention que vous accorderez à la présente nous vous prions d'agréer, Maître Crépeau, nos salutations les meilleures.

Maxime Laganière
Procureur aux poursuites criminelles et pénales

ML/cf